



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 mars 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mars 2002

**SPORTIFOSCOPE : Lancement des études préalables à la
constitution des dossiers de Déclaration d'Utilité Publique et loi sur
l'Eau relatives à la réalisation du stade**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002

DELIBERATION D20020055

AMERU

**SPORTIFOSCOPE : Lancement des études préalables à la
constitution des dossiers de Déclaration d'Utilité Publique et loi
sur l'Eau relatives à la réalisation du stade**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de sa séance du 20 décembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de 2 études relatives au projet de Pôle Niort Sports Santé Loisirs Environnement « Sportifoscope » retenu au 12^{ème} Contrat de Plan Etat / Région.

Ce projet porté par la Ville de Niort doit favoriser la diversification d'un contexte économique de mono activité tertiaire vers une conception nouvelle de la vie et des temps libres, en étant conçu comme un pôle de développement permettant la pratique d'activités diverses liées non seulement au sport, mais également à la santé, aux loisirs et à l'environnement.

Parallèlement à la réflexion sur le dimensionnement d'un stade intégré au pôle et à l'entrée du projet dans sa phase pré-opérationnelle au travers de l'étude de programmation du stade en cours de réalisation, il convient de collecter les données nécessaires à sa mise en œuvre et de prendre en compte l'impact de cet équipement tant dans le domaine environnemental, géotechnique, archéologique qu'urbanistique et parcellaire sur son secteur d'implantation avant de lancer la procédure de DUP.

Le secteur retenu près de l'aérodrome pour la réalisation de ce pôle de développement et notamment du stade, à proximité des grands axes de communication de l'Est de notre territoire, confèrent à ce projet un atout indéniable pour le développement local urbain. Dans ce contexte, il convient aujourd'hui d'élaborer le dossier de Déclaration d'Utilité Publique préalable à la demande d'ouverture d'enquête publique relative à ce projet.

Enfin, la construction de cet ouvrage doit faire l'objet d'une procédure d'autorisation préfectorale avec enquête publique dans le cadre de la Loi n°92.3 du 3 janvier 1992 dite « Loi sur l'Eau », et dans cette logique, il est nécessaire d'élaborer le dossier Loi sur l'Eau correspondant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les dossiers de consultation des entreprises ci-annexés relatifs aux études suivantes :
 - ÿ la réalisation de l'étude d'impact et l'élaboration du dossier de DUP,
 - ÿ l'élaboration du dossier Loi sur l'Eau,
- autoriser le Maire à lancer les appels d'offre et à signer les marchés à intervenir,
- imputer les sommes correspondantes au budget principal : Chapitre 904, Fonction 400, Compte 2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)